

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le 12 octobre 2016, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood et monsieur le conseiller Jean Dutil sont absents pour représenter la municipalité à des activités dans la région.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **265.10.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec le retrait de l'item 6.3.3 (rue Maple Grove).

- |   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| 1 |   | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village |   |
| 2 |   | Adoption de l'ordre de jour   |   |
| 3 |   | ADMINISTRATION  |   |
| 3 | 1 | 1   | Approbation des procès-verbaux  |
| 3 | 1 | 2   |   |
| 3 | 2 | 1   | Bordereau de dépenses   |
| 3 | 2 | 2   | État des activités financières au 30 septembre 2016   |
| 3 | 2 | 3   | Emprunts temporaires  |
| 3 | 3 |   | Correspondance  |
| 3 | 5 |   | Résolution  |
| 3 | 5 | 1   | Travaux de démolition intérieure – 27, rue Bellevue   |
| 3 | 5 | 2   | Travaux de raccordement du réseau potable Ski Morin Heights   |
| 3 | 6 |   | Réglementation  |
| 3 | 6 | 1   | Avis de motion – Règlement 547-2016 – taxation pour l'année 2017  |
| 3 | 6 | 2   |   |
| 4 |   |   | SÉCURITÉ PUBLIQUE   |
| 4 | 1 | 1   | Rapport mensuel du Directeur  |
| 4 | 1 | 2   | Rapport d'activité de la SQ   |
| 4 | 2 | 1   |   |
| 4 | 3 |   | Résolution  |
| 4 | 3 | 1   | Programme d'aide financière – formation de pompiers   |
| 4 | 4 |   | Réglementation  |
| 4 | 4 | 1   | Avis de motion – Règlement SQ-03-2016 modifiant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement |

## **Municipalité de Morin-Heights**

4	4	2	Avis de motion – Règlement SQ-04-2016 modifiant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances et l’empiétement sur les voies publiques
4	4	3	Avis de motion - Règlement SQ-05-2016 modifiant le règlement SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l’ordre dans les voies publiques
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	3		Résolution
5	3	1	Entente de servitude pour surlargeur sur le rang 4
5	3	2	Entente de servitude – 72, rue Lawken
5	3	3	Chemin Old Settler’s ouest
5	3	4	Subvention à l’amélioration du réseau routier
5	3	5	Entente avec le MTQ – déneigement – hiver 2016-2017
6			URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1		Rapport mensuel du Directeur de l’urbanisme
6	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d’urbanisme
6	3		Résolution
6	3	1	-
6	3	2	Dérogation mineure – 18, chemin Rustique nord
6	3	3	-
6	3	4	Toponymie
6	4		Réglementation
6	4	1	Adoption du règlement 546-2016 – Éclairage dans le secteur Doral
7			LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1	Rapport
7	1	2	Rapport du Directeur, réseau plein air
7	2		Personnel
7	2	1	Embauche du personnel de ski de fond et de raquette
7	2	2	Remerciements à Mme Michelle Hogues
7	3		Résolution
7	3	1	Entente pour l’entretien des équipements de ski de fond
7	3	2	Fermeture de rue – Jour du Souvenir
7	3	3	Remerciements – Journées de la culture
7	4		Réglementation
8			Affaires nouvelles
9			Période de questions
10			Levée de l’assemblée

### **266.10.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016.

### **267.10.16 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de septembre 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d’assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau de dépenses	
Du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2016	
Comptes à payer	331 489,80 \$
Comptes payés d'avance	275 561,51 \$
Total des achats fournisseurs	607 051,31 \$
Paiements directs bancaires	9 801,83 \$
Sous total - Achats et paiements directs	616 853,14 \$
Salaires nets	108 873,85 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (septembre 2016)</b>	<b>725 726,99 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### 268.10.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2016

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 septembre 2016.

### 269.10.16 EMPRUNTS TEMPORAIRES

---

Considérant que les règlements d'emprunt ont été adoptés et approuvés par le ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire;

Règlement	Objet	Montant
525-2015	Travaux au 27, rue Bellevue	500 000 \$
543-2016	Réhabilitation au 27, rue Bellevue	1 600 000 \$

Considérant qu'en vertu de la loi la municipalité peut faire un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 90% du montant autorisé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'ouverture des marges de crédit en vertu des règlements et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Règlement	Objet	Montant
525-2015	Travaux au 27, rue Bellevue	500 000 \$
543-2016	Réhabilitation au 27, rue Bellevue	1 600 000 \$

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de septembre 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

CNESST : rapport d'intervention  
S. Sicuso-Fritsch : pavage, ch. Kirkpatrick  
MAMOT : approbation du règlement 543-2016  
C. Fillion : cyclistes  
RIDR : bulletin  
J. Basler : correspondance – courriels  
Équipe Laurence : plan d'intervention  
MTQ : règlement 539-2016  
Ministère de la Famille : dossier MADA  
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 320-2016  
MRC des Pays-d'en-Haut: Avis de convocation – session spéciale  
Tricentris : bulletin août 2016  
MRC des Pays-d'en-Haut : invitation – École nationale des pompiers du Québec  
Chambre de commerce Sainte-Adèle : lettre  
RIDR : procès-verbal du 20.07.16  
G. Morrisset : vitesse – route 364  
Municipalité de Montcalm : entente intermunicipale  
Shakespeare in the park : demande de commentaires  
CUPW-STTP : Postes Canada  
MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 321-2016  
CNESST : Les grands prix  
J. Leblond : lettre d'appui  
Demande de citoyens : drapeau  
SSI : pratique d'évacuation  
M.E. Lalonde : projet d'installation sportive  
MAMOT : conduite d'eau – chemin du Village  
MMQ : inspection  
L. Cooper : marché fermier  
Légion royale canadienne

**270.10.16 TRAVAUX DE DÉMOLITION INTÉRIEURE –  
27, RUE BELLEVUE**

---

Considérant que la recommandation des professionnels au dossier de rénovation du 27, rue Bellevue est à l'effet de procéder à la démolition de l'intérieur avant de procéder à un appel d'offres pour la construction;

Considérant que l'appel d'offres sur invitation sera lancé au cours de la prochaine semaine sur la base des plans préparés par la firme TLA architectes;

Considérant qu'en vertu de la Loi, le contrat doit être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que le budget de démolition est prévu au règlement 525-2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'administration à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de démolition de l'intérieur du 27, rue Bellevue.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que le Conseil autorise le Directeur général à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Que le Directeur général fasse rapport sur ce dossier à la prochaine séance.

### **271.10.16 TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SKI MORIN HEIGHTS**

---

Considérant que les travaux sont en cours en vertu du règlement 517-2014;

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception les avenants suivants :

<b>Entreprise</b>	<b>Avenants</b>	<b>Description</b>	<b>Coûts</b>
Norclair Inc :	1	Élévation du bâtiment	0
	2	Déplacement génératrice	4 910.35 \$
	3	Changement de plomberie	0,00 \$
	4	Remblayage du bâtiment	1 128.44 \$
Entreprise Claude Rodrigue	1	Correction de l'intersection Allen - kicking Horse	
	2	Déplacement d'une borne incendie	
	3	Déplacement de l'entrée d'eau dans le bâtiment de ski Morin Heights	
	4	Chemin des Hauteurs - vannes	9 450 .00 \$
	5	Aménagement des extrémités de ponceaux rue Allen	
	6	Élargissement de la rue Allen aux normes municipales	
	7	Ajout d'une glissière de sécurité rue Allen	

### **A.M. 12.10.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 547-2016 – TAXATION POUR L'ANNÉE 2017**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le règlement 547-2016 relatif à la taxation pour l'année 2017 sera présenté lors d'une prochaine session.

### **272.10.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de septembre 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **273.10.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de septembre 2016.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **274.10.16 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DE POMPIERS**

---

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights prévoit la formation de vingt-cinq pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Pays-d'en-Haut en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **A.M. 13.10.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SQ-03-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-03-2012 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P Lemire que le règlement SQ-03-2016 modifiant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sera présenté lors d'une prochaine session.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **A.M. 14.10.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SQ-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-04-2012 CONCERNANT LES NUISANCES ET L'EMPIÈTEMENT SUR LES VOIES PUBLIQUES**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement SQ-04-2016 modifiant le règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances et l'empiètement sur les voies publiques sera présenté lors d'une prochaine session.

### **A.M. 15.10.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SQ-05-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-05-2012 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES VOIES PUBLIQUES**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le règlement SQ-05-2016 modifiant le règlement SQ-05-2012 concernant la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques sera présenté lors d'une prochaine session.

### **275.10.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception des rapports mensuels pour le mois de septembre, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **276.10.16 ENTENTE DE SERVITUDE POUR SURLARGEUR SUR LE RANG 4**

---

Considérant qu'une entente a été intervenue entre la municipalité et madame Lucille Millar relative à une servitude relative à la surlargeur d'une distance de plus ou moins 328,98 mètres et d'une largeur de 2 mètres sur le rang 4;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve l'entente relative à la servitude pour la surlargeur sur le rang 4, propriété de madame Lucille Millar.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

### **277.10.16 ENTENTE DE SERVITUDE – 72, LAWKEN**

---

Considérant qu'une entente a été intervenue entre la municipalité et monsieur Walter Hellstern, propriétaire du 72, rue Lawken, relative à une servitude pour permettre l'installation et l'entretien de la conduite d'eau potable sur le lot 5 956 352;

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve l'entente relative à la servitude pour permettre l'installation et l'entretien de la conduite d'eau potable sur la continuité de la rue Lawken.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

### **278.10.16 CHEMIN OLD SETTLER'S OUEST**

Considérant que l'ensemble du chemin Old Settlers Ouest a été enregistré sous les numéros de lots 3 737 289 et 3 737 341;

Considérant que ces lots ont été intégrés au patrimoine de la municipalité lors de la réforme cadastrale;

Considérant que les propriétaires desservis par cette rue ont demandé que la Municipalité entretienne la rue;

Considérant que suite à cette demande, la municipalité a informé les propriétaires que la rue devait être construite selon des normes minimales;

Considérant que les propriétaires demandent que la municipalité ne tienne pas compte des normes minimales de sécurité mais qu'elle entretienne la rue hiver comme été;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil informe les propriétaires du secteur que la municipalité fera les travaux de chargement de gravier minimum et l'entretien du chemin l'hiver prochain et qu'une rencontre sera convoquée durant l'hiver pour analyser la situation.

### **279.10.16 SUBVENTION À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Considérant que le Ministre des Transports a confirmé la recommandation du Député d'Argenteuil à l'effet qu'une aide financière de 50 000 \$ soit octroyé dans le cadre du programme PAARRM à la réfection du chemin du Village;

Considérant que le coût des travaux est de 60 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Village pour un montant subventionné de 50 000 \$, et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du Ministère des transports.

Que ce Conseil confirme que les travaux ont été exécutés sur une route dont la gestion incombe à la municipalité et que les dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que ce conseil remercie le Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, de son appui.

### **280.10.16 ENTENTE AVEC LE MTQ – DÉNEIGEMENT – HIVER 2016-2017**

---

Considérant que le Ministère des transports du Québec et l'administration ont convenu d'une entente de principe sur le déneigement des sections des routes 329 et 364 qui traversent la Municipalité qui est annexée à la présente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente de principe intervenue avec le Ministère des Transports visant le déneigement des routes 329 et 364 sur une distance de 17,869 kilomètres pour la saison 2016-2017 renouvelable annuellement pour les deux saisons suivantes.

Que le Maire et de directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

### **281.10.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de septembre 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

### **282.10.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2016 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

### **283.10.16 DÉROGATION MINEURE – 18, CHEMIN RUSTIQUE NORD**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h56;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 21 septembre 2016 à intervenir dans ce dossier;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul avant afin de construire un nouveau bâtiment accessoire (remise) a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Considérant que de l'avis des membres, le refus de cette demande causerait un préjudice important au propriétaire (aucun autre emplacement viable pour construire la remise);

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve pas la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant, de 15 mètres à 0,75 mètres, le tout tel qu'indiqué au certificat d'implantation de l'arpenteur-géomètre Paul-André Régimbald, minute 7165.

### **284.10.16 TOPONYMIE**

---

Considérant que trois dossiers ont été présentés pour recommandations :

1. Prolongement de la rue Bennett sur la section actuellement nommée Allen;
2. Utilisation du nom Allen pour la nouvelle rue à construire dans le projet Allen falls;
3. Rue projetée dans le secteur Kicking Horse de la station Ski Morin Heights;

Considérant le rapport explicatif déposé par le service de l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil fait sienne des recommandations du comité consultatif d'urbanisme relatifs aux changements proposés pour les deux premiers dossiers et recommande les deux noms suivants pour le troisième dossier :

- Rue de la Belle Côte
- Montée du Kicking-Horse

Que ces noms soient soumis auprès de la Commission de toponymie du Québec au préalable pour un avis favorable, notamment pour le spécifique Kicking-Horse et que le choix final d'un des noms revienne au promoteur du projet, MSSI, le tout tel que montré au plan déposé.

### **285.10.16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 546-2016 – ÉCLAIRAGE DU SECTEUR DORAL**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que le règlement 546-2016 soit adopté comme suit:

### **RÈGLEMENT 546-2016 ÉCLAIRAGE DU SECTEUR DORAL**

Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Balmoral a déposé à la Municipalité un projet d'éclairage des rues pour le secteur Doral;

Considérant qu'un tel projet vise à accroître la sécurité et la mise en valeur du secteur;

Considérant que l'ensemble du Domaine est loti et que les lots ne peuvent être subdivisés compte tenu de la superficie minimale requise;

Considérant que l'ensemble des luminaires seront intégré au réseau d'éclairage public de la Municipalité;

Considérant que la majorité des propriétaires du secteur ont approuvé le projet;

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la session ordinaire du conseil du 14 septembre 2016 avec dispense de lecture par madame la conseillère Leigh MacLeod;

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1**

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas la somme de 45 000 \$ pour l'application du présent règlement, soit l'acquisition et l'installation de lampadaires sur les rues Doral, Grand Cypress, Pinehurst et Riviera, et pour se procurer cette somme, autorise un emprunt par billets du même montant pour une période de 10 ans; l'estimé daté du 22 août 2016, préparé par le Directeur général, monsieur Yves Desmarais, étant joint au règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport à cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avère insuffisante.

#### **ARTICLE 3**

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire de l'un de 48 immeubles imposables situés sur les rues Doral, Grand Cypress, Pinehurst et Riviera,, tel que montré au plan de rue et la liste des immeubles qui est jointe en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 4**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une compensation en vertu de l'article 4, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée par le susdit article.

Le paiement doit être fait dans les trente jours de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé par le règlement.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Timothy Watchorn  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### **286.10.16 SERVICE DES LOISIRS ET DU RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 pour ces services.

### **287.10.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du réseau plein air.

### **288.10.16 EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE**

---

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobic;

Considérant que le Directeur du réseau plein air a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 6 octobre 2016;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2016-2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du Réseau plein air » :

<b>Noms</b>	<b>Postes</b>	<b>Échelon</b>
Richard Nesbitt	Superviseur, entretien des sentiers	9
Gael Chiron	Préposé, entretien des sentiers	4
Eric Jouis	Préposé, entretien des sentiers	1

### **289.10.16 REMERCIEMENTS À MME MICHELLE HOGUES**

---

Considérant que madame Michelle Hogues a présenté sa démission en tant que bénévole de la bibliothèque municipale, après 16 ans de service;

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil prend acte de la décision de madame Hogues et la remercie pour les services rendus à la communauté.

### **290.10.16 ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE SKI DE FOND**

---

Considérant l'offre de M. Merlin McCullough, d'assurer l'entretien régulier des équipements utilisés pour l'entretien des pistes de ski de fonds;

Considérant que les crédits sont prévus au budget d'opération du réseau de pistes de ski de fond de Morin-Heights;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat pour l'entretien des équipements et leur entreposage pour l'hiver 2016-2017 avec M. Merlin McCullough pour la somme de 3 000 \$, le tout tel que décrit au rapport préparé par la Directeur du Service de Plein air, daté du 6 octobre 2016 qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

### **291.10.16 FERMETURE DE RUE – JOUR DU SOUVENIR**

---

Considérant le Conseil a reçu une demande de l'École primaire Morin-Heights pour la fermeture du chemin du Village durant le défilé qui aura lieu, vendredi, le 11 novembre 2016 entre 10h45 et 11h45;

Considérant que l'École primaire Morin-Heights a la responsabilité de demander l'autorisation du Ministère des transports ainsi que l'assistance de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil appui de l'École primaire Morin-Heights dans ses démarches pour la tenue de cette célébration annuelle.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **292.10.16 REMERCIEMENTS – JOURNÉES DE LA CULTURE**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie le comité organisateur ainsi que tous ceux qui ont fait de la Journée de la culture, tenue le samedi, 1<sup>er</sup> octobre dernier, un grand succès.

Que ce conseil remercie monsieur Pierre Desmanches, d'IGA Morin-Heights, mesdames Ginette Fontaine et Monique Bélisle, d'Arts Morin-Heights, monsieur Donald Stewart de l'Association historique de Morin-Heights, feu Madame Eileen Meillon et la troupe Theatre Morin-Heights, mesdames Lois Russell, Lisa McLellan, Penny Rose, Corina Lupu, Carolyn Roberts et monsieur Dave Potter.

Que mention est donnée à madame Karyne Bergeron, adjointe au Service des loisirs et de la culture et aux communications pour son excellent travail.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **293.10.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que cette session soit levée à 20h22.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions  
contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Sept personnes ont assisté à l'assemblée.